

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 6 août 2018, à 19 h 00.

Sont présents:

Le maire, M. Yvon Paquet;

Les conseillers et conseillères suivants : Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, M. Gilles Pedneault, Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas;

M. Gaétan Tremblay a motivé son absence.

Mme Caroline Lacombe est présente en absence de Mme Maryane Bélanger secrétaire-trésorière.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Yvon Paquet.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 18-08-186 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
 - 3 Juillet 2018
 - 9 Juillet 2018
 - 13 Juillet 2018
5. Comptes à accepter
 - Juillet 2018
6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 311-2018 modifiant 246-2012 sur le code d'éthique et déontologie des employés municipaux
7. Demande au volet accéléré (50%) Route Fortin et Rang St-Joseph (4 ponceaux)
8. Embauche Emmanuel Maheu
9. Brigadière (poste)
10. Réparation Zamboni
11. Aide juridique Maire
12. Jeux du Québec
13. Rapports des comités
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 18-08-187 Il est proposé par Mme Louise Paquet secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on adopte les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 9 juillet 2018 et les assemblées spéciales du 3 et 13 juillet, tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

18-08-188 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de juin 2018 soient acceptés selon les chèques M1800470 à C1800549 et L1800164 à L1800190 pour un déboursé total de 674 774,76 \$.

Je soussignée, Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Maryane Bélanger, Directrice générale/Secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION ET DEPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 311-2018 MODIFIANT 246-2012 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Le conseiller, M. Alain Dumas, donne avis de motion et dépose un projet de règlement, avec dispense de lecture, afin de modifier le règlement 246-2012 sur le code d'éthique et déontologie des employés municipaux.

ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 311-2018 MODIFIANT 246-2012 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

EN CONSIDÉRANT QUE le 19 avril dernier, le PL155 (Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec) a été sanctionné.

EN CONSIDÉRANT QU'Une des modifications prévoit que le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux doit établir des règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi ainsi que ceux que la municipalité identifiera (art.178 PL155).

QUE cette modification doit être apportée au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et être en vigueur pour le 19 octobre 2018 (art.275 alinéa 3 du PL155)

QUE l'article suivant soit ajouté un règlement :

Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

1. le directeur général et son adjoint;
2. le secrétaire-trésorier et son adjoint;
3. le trésorier et son adjoint;
4. le greffier et son adjoint;

D'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

18-08-189 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on adopte le projet de règlement numéro 311-2018 modifiant 246-2012 sur le code d'éthique et déontologie des employés municipaux.

DEMANDE AU VOLET ACCELERÉ (50%) ROUTE FORTIN ET RANG ST-JOSEPH (4 PONCEAUX)

18-08-190 ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux; l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré); le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme Sylvie Bruneau, appuyée par M. Gilles Pedneault, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de St-Côme-Linière autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER POLYVALENT

18-08-191 Il est proposé par M. Gilles Pedneault secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on engage M. Emmanuel Maheu à titre de journalier polyvalent selon les conditions de la convention collective. Une période de probation de trois mois est effective à compter du 1 septembre 2018.

BRIGADIÈRE

18-08-192 Il est proposé par M. Alain Dumas secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on engage Mme Maryse Bougie à titre de brigadière pour le poste régulier.

RÉPARATION ZAMBONI

18-08-193 Il est proposé par M. Robby Poulin secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on accepte la soumission 32420 de l'entreprise Robert Boileau Inc. pour la réparation de la zamboni au coût de 7 775,87\$ plus taxes.

SERVICE D'AIDE JURIDIQUE MAIRE

18-08-194 Il est proposé par M. Gilles Pedneault secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on autorise M. Maire à consulter le service première ligne de nos avocats concernant un appel téléphonique reçu vendredi soir le 3 août dernier de la part d'un citoyen tenant des propos d'impolitesse, d'injures et de dénigrement odieux.

JEUX DU QUEBEC

- 18-08-195 Il est proposé par M. Alain Dumas secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on donne 300,00\$ aux Jeux du Québec. Trois jeunes de St-Côme-Linière participent à ses jeux. (3X100, 00\$).

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 18-08-196 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 24. La prochaine séance régulière sera, à 19 h 00, le lundi, 10 septembre 2018.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2018

Je, Yvon Paquet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Yvon Paquet
Maire

Maryane Bélanger
Secrétaire-trésorière / Directrice générale